

## Procès-verbal constatant l'état d'abandon des concessions

Aujourd'hui, lundi 19 août 2024 à 15 heures, nous, Barbara GAUTIER, Maire de la commune de Saint Mard, et Pascal APIOU-GOUSSAÛ, troisième adjoint, délégué pour exercer les fonctions relatives au cimetière, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le code général des collectivités territoriales et en conformité avec notre communiqué du 5 juillet 2024, nous sommes transportés au cimetière communal, et avons fait les constatations d'abandon au sujet des concessions indiquées ci-dessous, lesquelles ont plus de trente ans d'existence.

Il en résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de notre signature. Aucun descendant ou représentant des concessionnaires ne s'étant présenté.

Le présent procès-verbal est affiché à l'entrée du cimetière ainsi qu'à la mairie.

Le Maire

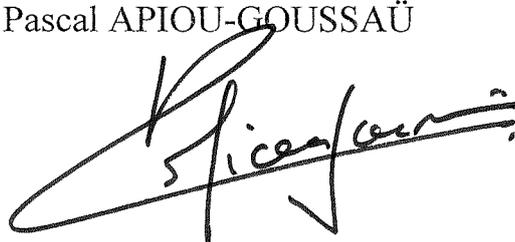
Barbara GAUTIER



*Quatre emplacements sont concernés*

Le 3ème adjoint

Pascal APIOU-GOUSSAÛ



- **274** : Acte en Maire acte de 1925, aucun retour des descendants depuis les signalements de juin 2023, et l'ouverture total du dessus du caveau. Aucun entretien.
- **279** : Acte en Mairie datant de 1925, courrier des descendants souhaitant ne plus entretenir la concession. Fissures présentes aux extrémités du caveau.
- **280** : Acte en mairie datant de 1925, aucun descendants connus, fissures sur l'intégralité du caveau, risque d'effondrement.
- **283** : Pas d'acte en mairie, affaissement + fissures sur l'intégralité de la concession sans entretien, risque d'effondrement.